Université Montpellier 1

L'UM1 face au HANDICAP

Pour une politique d'intégration ambitieuse

L'ENGAGEMENT DE L'UM1 : QUELQUES JALONS

› 1999

L'Université instaure une commission spécifique pour l'accueil et l'amélioration des conditions d'étude des étudiants handicapés.

› 2006

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées entre en vigueur dans les établissements de l'Enseignement supérieur. L'UM1 crée le poste de chargé de mission « Handicap » rattaché à la présidence. Un enseignant-chercheur, spécialiste du Handicap, a ainsi pour fonction de proposer et de défendre une politique en faveur du handicap à l'Université.

› 2007

L'UM1 signe la Charte Université-Handicap – qui l'engage à optimiser ses conditions d'accueil des personnes handicapées – et met en place la cellule Handiversité.

Le handicap nécessite des mesures spécifiques mais il est l'affaire de tous

UNE DOUBLE MISSION AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

› Créer les conditions favorables à un accueil de qualité
› Accompagner leur intégration

DEUX MODES OPÉRATOIRES

› La mutualisation des compétences

Pour coordonner les diverses actions menées, la Cellule Handiversité collabore étroitement avec :

- le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
- la Direction de la Maintenance et du Patrimoine (DMP)
- la Direction des Ressources humaines (DRH)
- le Service Commun Hygiène et Sécurité (SCHySE)
- la Direction des Systèmes d'Information (DSI)
- le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP)
- l'ensemble des composantes et leurs services de scolarité.

› L'exploitation de ressources internes

Avec des dispositifs comme le tutorat ou les emplois-étudiants et des modules dédiés au handicap proposés par le Service de formation des personnels dans le cadre de son plan annuel de formation.

1 CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À L'ACCUEIL DE PERSONNES HANDICAPÉES

De nouvelles perspectives d'emploi

Depuis 2009, un groupe de travail dirigé par le Directeur Général des Services a été mis en place pour trouver les moyens d'élargir les perspectives d'emploi des personnels ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) à des postes qualifiés (notamment à des postes administratifs de catégorie A ou B et à des postes d'enseignants du second degré).
L'Université souhaite aussi faciliter l'accès des étudiants handicapés en Master 2 recherche aux concours de recrutement des enseignants-chercheurs par divers dispositifs :

- accueil en laboratoire d'excellence
- contrats doctoraux fléchés
- postes d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Une sensibilisation des personnels

L'autre volet fondamental de la politique de l'UM1 en matière de handicap est de sensibiliser les membres de la communauté universitaire. Pour optimiser l'accueil réservé aux personnes handicapées à l'Université, il faut faire évoluer les mentalités. L'UM1 a donc entrepris de développer les actions de formation sur le handicap, en particulier auprès du personnel d'accueil et du personnel enseignant. Les modules proposés concernent la langue des signes, la dyslexie, la dyspraxie, l'accès, l'accueil et la vie dans l'université des personnes présentant des troubles psychiques ou encore l'usage des nouvelles technologies.

LE HANDICAP

Selon la loi du 11 février 2005, le handicap est défini comme « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

LA CELLULE HANDIVERSITÉ

Rattachée à la Direction des Études et de la Vie Étudiante, la cellule Handiversité est chargée de mettre en œuvre la politique de l'UM1 dans le domaine du handicap en collaboration avec les services concernés.
Ses principales missions :

> Accueillir, informer et accompagner les personnels et les étudiants handicapés

> Organiser l'aménagement des postes de travail des personnels handicapés

> Mettre en place des solutions pédagogiques et techniques pour les étudiants handicapés

> Assurer le suivi et l'évaluation des mesures mises en œuvre

> Améliorer l'accessibilité architecturale et technologique de l'établissement

> Communiquer sur les droits des personnes handicapées

> Sensibiliser la communauté universitaire au handicap

L'accessibilité de l'UM1, une priorité

Depuis 2010, l'Université dispose des résultats d'un audit sur l'accessibilité de ses locaux, réalisé par la Direction de la Maintenance et du Patrimoine à la demande du Ministère. Le financement de l'ensemble des travaux requis pour être aux normes est estimé à 8 793 780 euros. Dans l'attente de subventions du Ministère, l'UM1 réalise tous les travaux qu'elle peut prendre en charge sur ses fonds propres. Ce sont par exemple :

- la création d' un accès handicapé sur le site Richter
- l'amélioration de l'éclairage de la Faculté d'Odontologie
- la mise en place des salles de repos et de soins autonomes sur chacun de ses sites d'enseignement (cinq salles sont déjà ouvertes en Odontologie, Droit, Médecine, STAPS et à Richter ; sur les sites de Pharmacie et Médecine Nîmes, les salles seront disponibles en 2012)

La Charte Université-Handicap prévoit en effet que les établissements mettent en place des équipements collectifs afin d'améliorer l'accueil des personnes handicapées.

Sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information, des outils spécifiques ont été mis à la disposition des services de scolarité :

- logiciels de reconnaissance vocale
- stylos numériques
- postes informatiques pour l'impression des cours
- clés USB et ordinateurs portables pour les aménagements d'examens

Plusieurs actions devront encore être lancées dans les années qui viennent, notamment l'aménagement acoustique des amphithéâtres, le développement d'alternatives textes aux bandes-son et de sous-titrages vidéos, l'amélioration de l'accessibilité des services numériques en ligne (ressources pédagogiques de la plateforme Dokeos...).

Labellisation Handiweb

L'Université travaille à la mise en accessibilité de son site internet afin d'obtenir la labellisation Handiweb. Le menu principal, les feuilles de style, les technologies dynamiques JavaScript (bandeau défilant, etc.) ont été adaptés comme la plupart des images et des liens.

2 ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Accompagner l'étudiant handicapé de son inscription à son insertion professionnelle

La cellule Handiversité accueille, oriente et suit les étudiants handicapés tout au long de leur cursus :

• Elle se charge de mettre en place des solutions pédagogiques pour leurs études, via des emplois-étudiants, des tutorats « handicap » ou un partenariat avec des associations spécialisées si nécessaire : aide à la prise de notes, à la communication ou au travail en bibliothèque, traduction en Langue des Signes Française (LSF) ou en Langage Parlé Complété (LPC), transcription de documents en braille, assistance d'un secrétariat lors des examens…

• Elle est à l'écoute des éventuels problèmes psychologiques ou sociaux que les étudiants peuvent rencontrer lors de leur intégration à l'université et les oriente vers les personnes ressources (consultation psychologique du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, assistants sociaux du CROUS).

Les services de scolarité de chaque composante jouent un rôle indispensable dans l'accueil et l'accompagnement de ces étudiants sur le terrain. Ils mettent en œuvre les aménagements pédagogiques et matériels qui facilitent leur vie quotidienne :

• organisation appropriée des salles de cours et d'examen
• temps majoré pour les examens
• octroi de cartes de photocopies et de cartes d'ascenseurs
• mise à disposition de places de parking balisées…

Dans chaque UFR, un binôme « relais handicap » composé d'un agent administratif et d'un enseignant-chercheur a été constitué. Ce tandem est chargé d'informer l'étudiant handicapé sur les cursus et les possibilités d'aménagement offertes mais aussi de faciliter ses démarches administratives et pédagogiques.

LE TUTORAT « HANDICAP »

Pionnière dans la mise en place du tutorat – initié dans les disciplines de santé en 1999 – l'Université engage chaque année 140 000 euros pour son financement. Développé de manière transversale, le tutorat handicap permet à des étudiants handicapés de bénéficier du soutien pédagogique d'étudiants en Master ou Doctorat, encadrés par des enseignants. Les contrats des tuteurs varient de 4 h à 60 h par an, pour une rémunération de 18 euros brut de l'heure.

LES CHIFFRES CLÉS

› ÉTUDIANTS AYANT OBTENU DES AMÉNAGEMENTS

- 140 en 2007-2008
- 150 en 2008-2009
- 155 en 2009-2010
- 163 en 2010-2011

› TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- 13 en 2007
(8 titulaires, 5 contractuels)
- 14 en 2008
(10 titulaires, 4 contractuels)
- 20 en 2009
(14 titulaires, 6 contractuels)
- 27 en 2010
(20 titulaires, 7 contractuels)

› AGENTS AU SERVICE DU HANDICAP

- 1 chargée de mission
- 1 coordinatrice de la cellule Handiversité
- 1 chargée d'accueil
- 8 enseignants et 8 personnels administratifs « relais-handicap » répartis dans les composantes

› EMPLOIS-ÉTUDIANTS DÉDIÉS AU HANDICAP

- 43 en 2010/2011

› TUTEURS HANDICAP

- 13 en 2010/2011

› BUDGET

- 175 000 euros en 2011

L'UM1 s'est en outre lancée dans une enquête pilote — menée en relation avec le Service égalité des chances de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et le programme européen Léonardo — sur le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés après leur passage à l'Université. Elle mobilise pour cela les compétences croisées du laboratoire « Santé, Éducation et Situations de handicap », de la cellule Handiversité, de la Direction des Études et de la Vie étudiante et du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.

Créer les conditions de travail favorables au travailleur handicapé

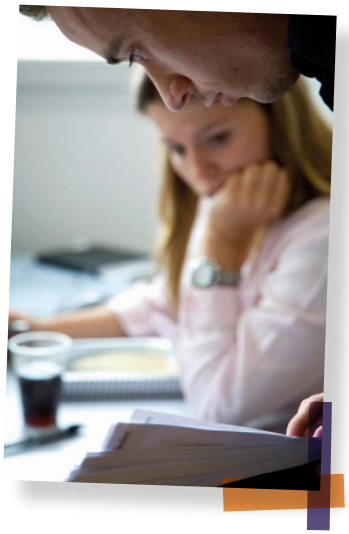

La cellule Handiversité reçoit et accompagne les personnels en situation de handicap :

- Aide aux démarches administratives : montage des dossiers de reconnaissance de leur statut de travailleur handicapé auprès de la Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault (MPHH) et des dossiers de financement des actions d'aménagement de postes de travail déposés auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- Organisation de l'aménagement de leur poste de travail, en partenariat avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, la DRH, et le Service Commun Hygiène et Sécurité : mise en place de mobilier et de sources lumineuses adaptés, installation de loupes ou de logiciels d'agrandissement des caractères, recours à un interprète en LSF pour les réunions de service…
- Diffusion d'informations aux personnels ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
Une plaquette récapitulant l'ensemble de leurs droits est réalisée chaque année : droit au temps partiel, priorité pour les mutations, priorité pour les détachements et les mises à disposition, aménagement du poste de travail (aménagement d'ordre matériel ou humain, aménagement horaire), conditions avantageuses de départ à la retraite.

Franck Menu

22 ans, étudiant malentendant en Master 2 Réhabilitation par les Activités Physiques Adaptées à l'UFR STAPS

Quand je suis en cours dans un amphi, je comprends à peu près 70 % de ce que prononce le professeur, en grande partie grâce à la lecture labiale. Il vaut donc mieux que je le regarde, sinon je risque de perdre le fil en prenant des notes. Si j'en prenais, elles seraient, de toute façon, totalement décousues ! Pour m'aider, la cellule Handiversité a mis en place une solution adaptée à mon problème : trois étudiants du Master 2 sont chargés de prendre des notes pour moi. Ce sont des contrats étudiants.

Je dispose aussi d'une carte de photocopie personnelle et je peux utiliser une imprimante mise à ma disposition dans la salle de repos de l'UFR afin d'être autonome pour imprimer les documents de ma clé USB (notamment les cours que m'envoient les étudiants chargés de la prise de notes) au lieu de déranger les scolarités. Enfin, je bénéficie du tiers temps pour les examens (pour un examen de 3 h, j'ai droit à 4 h) : c'est une bonne forme de compensation puisque, sur le plan pédagogique, je suis un peu pénalisé par rapport aux autres étudiants.

Guilhem Peyronnel

19 ans, étudiant en 2ème année de pharmacie atteint du syndrome de Stickler dont un des symptômes est un niveau élevé de myopie

Mon déficit visuel est ce qui me pose le plus de problèmes. Sans les mesures mises en place par la cellule Handiversité, je n'aurais pas réussi la PACES du premier coup en finissant 98ème ! Lors des examens l'année dernière, j'ai eu droit bien sûr au tiers temps (indispensable en ce qui me concerne), le format des sujets étaient agrandis et j'ai pu apporter une lampe pour avoir plus de lumière. Par ailleurs, j'ai bénéficié du tutorat Handicap et d'un preneur de notes pour les TD. Cette année, trois preneurs de notes — des contrats étudiants — m'aident à compléter mes cours car je distingue très mal les schémas ou les définitions projetées par les enseignants. De plus, je ne dispose pas de leurs diaporamas en amont comme c'était le cas dans le cadre de la PACES (ces documents étaient téléchargeables sur l'ENT). Par contre, je ne suis plus tutoré mais moi-même tuteur de la première année.

Cellule Handiversité

Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE)
5 boulevard Henri IV | CS 19044 | 34967 Montpellier cedex 2
04 34 43 33 70 | handiversite@univ-montp1.fr

SUMPPS

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
Institut de Biologie | 4 boulevard Henri IV | CS 19044 | 34967 Montpellier cedex 2
04 34 43 30 70 | smpps@univ-montp1.fr

SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation er d'Insertion Professionnelle
5 boulevard Henri IV | CS19044 | 34967 Montpellier cedex 2
04 67 41 76 00 | scuio@univ-montp1.fr

CROUS

Centre Régional des Œuvres Universitaire et Scolaires
2 rue Monteils | 34033 Montpellier cedex 1
04 67 41 50 00 | logementadapte@crous-montpellier.fr
www.crous-montpellier.fr

MPHH

Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault
59 avenue de Fès | 34086 Montpellier cedex 4
08 10 811 059 | www.mdph34.fr

service communication UM1 10/2011 | photos _UM1 / Fotolia